

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/21 DU 30 DECEMBRE 2007 PORTANT FIXATION DU
BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR
L'EXERCICE 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution de la République du Burundi ;
Vu la loi du 19 mars 1964 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique de l'Etat, telle que modifiée par le décret-loi n° 1/171 du 10 décembre 1971 ;
Vu le décret-loi n° 1/039 du 30 décembre 1989 portant modification de la loi du 19 mars 1964 relative à la Comptabilité Publique de l'Etat et instituant la nomenclature et la codification des Ressources, des Financements et des Charges de l'Etat ;
Vu le décret n° 100/238 du 30 décembre 1989 portant nomenclature Générale et Codification Fonctionnelle, Economique, des Recettes, des dons, prêts, des participations et des financements du Budget Général de l'Etat ;
Vu le décret n° 100/159 du 19 novembre 1990 portant Nomenclature Générale et Codification Fonctionnelle, Economique, Administrative et Comptable des Charges du Budget de Fonctionnement de l'Etat et des Opérations financières rattachées au Budget Général de l'Etat ;
Vu le décret n° 100/113 du 18 juillet 1991 portant Nomenclature des Dépenses en Capital et intégration au Budget Général de l'Etat des Investissements publics ;
Revu le décret n° 100/60 du 06 juin 1995 portant Approbation du Plan Comptable de l'Etat ;
Vu le décret n° 100/168 du 31 décembre 2004 portant Approbation du Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat ;
Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;
L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

nots.

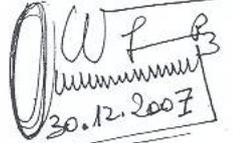
TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT POUR
LA GESTION 2008 : 484.848.195.948 FBU

TOTAL DES CHARGES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT POUR
LA GESTION 2008 : 520.412.233.257 FBU

Vu pour être annexé à la présente loi
N° 1/21 du 30 décembre 2007

Fait à Bujumbura, le 30 décembre 2007,

Pierre NKURUNZIZA.



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES SCEAUX,

Jean Bosco NDUKUNYANA

